

COVID-19

ACCORD PARENTAL POUR LE DÉPISTAGE QUOTIDIEN

Le rôle des parents dans la sécurité des élèves à l'école

Chacun a un rôle à jouer pour assurer la sécurité des familles et réduire la propagation de la COVID-19 au sein de la communauté. Il est de la responsabilité des parents, tuteurs et tutrices d'évaluer la santé et les symptômes de leurs enfants tous les jours avant leur départ pour l'école.

De plus, les parents, tuteurs, tutrices doivent s'assurer qu'une **personne est disponible pour venir chercher leur enfant immédiatement à l'école**, si des symptômes apparaissent pendant la journée scolaire.

Nous vous prions de lire attentivement ce qui suit et de signer l'accord.

Vous trouverez de plus amples informations sur la page [Rentrée scolaire 2020-2021](https://sites.google.com/mon-avenir.ca/rentre-scolaire-2020-2021/accueil)
(<https://sites.google.com/mon-avenir.ca/rentre-scolaire-2020-2021/accueil>)

Comment déterminer si mon enfant doit rester à la maison?

Les parents, tuteurs et tutrices doivent évaluer la santé et les symptômes suivants de leur (s) enfant (s) tous les jours, avant d'aller à l'école

Il y a **quatre catégories** de questions qui servent à déterminer si votre enfant doit rester à la maison.

Question 1

Votre enfant présente-t-il actuellement l'un des symptômes suivants?

- fièvre** **frissons** **toux** **essoufflement**
- diminution ou perte de l'odorat ou du goût**

Si vous répondez « OUI » à **au moins un des symptômes** :

- Votre enfant doit rester immédiatement à la maison en isolement.
- Communiquez avec le fournisseur de soins de santé de votre enfant pour obtenir d'autres conseils ou pour une évaluation, notamment pour savoir si votre enfant doit subir un test de dépistage pour la COVID-19 ou obtenir un autre traitement.

Question 2

Votre enfant présente-t-il actuellement l'un des symptômes suivants?

- mal de gorge** **nez bouché** **écoulement nasal** **maux de tête** **nausées**
- vomissements** **diarrhée** **fatigue**

Si vous répondez « OUI » à **seulement l'un des symptômes** :

- Votre enfant doit rester à la maison pendant 24 heures à partir de l'apparition du symptôme.
- Si le symptôme diminue, votre enfant peut retourner à l'école ou au service de garde d'enfants lorsqu'il se sent suffisamment bien pour y retourner. Un test de dépistage pour la COVID-19 négatif n'est pas requis pour le retour.
- Si le symptôme persiste ou s'aggrave, communiquez avec le fournisseur de soins de santé de votre enfant pour obtenir d'autres conseils ou pour une évaluation, notamment pour savoir si votre enfant doit subir un test de dépistage pour la COVID-19 ou doit obtenir un autre traitement.

Si vous répondez « OUI » à **deux ou plusieurs des symptômes** :

- Votre enfant doit rester immédiatement à la maison en isolement.
 - Communiquez avec le fournisseur de soins de santé de votre enfant pour obtenir d'autres conseils ou pour une évaluation, notamment pour savoir si votre enfant doit subir un test de dépistage pour la COVID-19 ou obtenir un autre traitement.
-

Question 3

- Avez-vous voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours?**

Question 4

- Au cours des 14 derniers jours, un Bureau de santé publique a-t-il dit que votre enfant a été en « contact étroit » avec une personne qui a actuellement la COVID-19?**

Question 5

- Un médecin, fournisseur de soins de santé ou Bureau de santé publique a-t-il dit que votre enfant devrait actuellement s'isoler (en restant à la maison)?**

Si vous répondez « OUI » à **l'une des questions 3, 4 ou 5** :

- Votre enfant doit rester immédiatement à la maison en isolement et suivre les conseils de la Santé publique de l'Ontario.
 - Si votre enfant développe des symptômes, vous devez communiquer avec le bureau de santé publique de votre région ou votre fournisseur de soins de santé pour obtenir d'autres conseils.
-

RETOUR À L'ÉCOLE :

- Un élève qui a été malade et a subi **un test de dépistage COVID-19** dont le résultat est **NÉGATIF peut retourner** à l'école 24 h **après la diminution des symptômes.**
- Un élève qui a été malade avec des symptômes de la question 2 **peut retourner** à l'école **s'il se sent mieux et lorsque les symptômes diminuent.**

Les **frères et sœurs de l'élève malade peuvent continuer de fréquenter l'école** s'ils ne présentent **pas de symptômes de maladie**, à moins d'avis contraire du Bureau de santé publique local.

Les personnes qui ne savent pas si elles, ou un élève, doivent s'isoler peuvent consulter le site <https://covid-19.ontario.ca/depistage-pour-les-ecoles/> du gouvernement de l'Ontario.

Accord parental

Nous vous remercions de votre coopération alors que nous travaillons ensemble pour assurer la sécurité de tous. Veuillez indiquer que vous avez lu et compris les directives ci-dessus en complétant le formulaire ci-dessous. **Ce formulaire rempli et signé doit être fourni à l'école de votre enfant au moment de l'inscription.**

- J'ai lu le rôle du parent ci-dessus et j'accepte d'évaluer mon (mes) enfant(s) chaque jour et de ne pas le ou les envoyer à l'école s'il (s) présente(nt) des symptômes qui entraînent une période d'isolement.
- Je m'assurerai que moi-même ou une personne autorisée est disponible pour venir chercher mon (mes) enfant(s) immédiatement à l'école s'il(s) présente(nt) des symptômes pendant qu'il(s) est (sont) à l'école.

Nom de chaque enfant : 1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

Nom du parent/tuteur : _____

Signature du parent/tuteur : _____ Date : _____

Définitions

Fièvre :

- › Une fièvre intermittente, c'est-à-dire, qui part et revient, répond également à ce critère. Une mesure unique de la température égale ou supérieure à 37,8°C prise à la bouche répond également à ce critère

Toux :

- › De rares personnes, par exemple les fumeurs chroniques, peuvent présenter de la toux sur une base régulière. Une toux habituelle ne répond pas à ce critère, mais toute modification de la toux, par exemple devenant plus fréquente ou l'apparition de crachats, répond à ce critère.

Difficulté à respirer :

- › Certaines personnes, par exemple les asthmatiques, peuvent avoir des raisons propres à leur condition et non liées à la COVID-19 qui expliquent leur difficulté à respirer. Toute difficulté à respirer qui n'a pas de cause évidente répond à ce critère.

Perte soudaine de l'odorat ou du goût :

- › Une perte d'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte du goût, répond à ce critère, qu'elle soit isolée ou combinée à d'autres symptômes.